19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

N° de publication :

2 538 991

21) N° d'enregistrement national :

commandes de reproduction)

83 19015

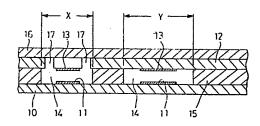
- (51) Int CI3 : H 05 K X.
- ① DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- 22) Date de dépôt : 29 novembre 1983.
- (30) Priorité JP, 30 décembre 1982, nº P 57-232894.
- (72) Inventeur(s): Matsumaru Akihiko.

(71) Demandeur(s): NIPPON MEKTRON LTD. — JP.

- (43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 27 du 6 juillet 1984.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- 73 Titulaire(s):
- (74) Mandataire(s): Marc-Roger Hirsch.
- 64 Clavier à membrane et commutateur électrique pour clavier.
- (57) On propose un clavier à membrane avec une série de fentes 17 disposées à travers la plaque de commutation 12 et situées au-dessus de la cavité de déplacement du commutateur 14, ce qui permet de diminuer les forces de manœuvre requises pour les zones de commande de commutateur de faibles dimensions par rapport aux zones de manœuvre de commutateurs de plus grandes dimensions.



10

15

20

25

30

35

CLAVIER A MEMBRANE ET COMMUTATEUR ELECTRIQUE POUR CLAVIER

La présente invention concerne le domaine des claviers électriques. Plus particulièrement, la présente invention concerne le domaine des claviers à membrane, dans lesquels une pression de commande stable ou force de manoeuvre peut être obtenue, quelle que soit la dimension de la surface de manoeuvre du commutateur.

Les claviers à membrane du type général auxquels se rapporte la présente invention sont bien connus dans la technique. Ces claviers ont, classiquement, une paire de circuits impri més, l'un fixe et l'autre mobile, séparés par une entretoise ou couche séparatrice. Les couches à circuits imprimés sont des plaques de matériau isolant avec des circuits imprimés sur celles-ci. Ces circuits imprimés se font face l'un à l'autre et sont séparés par une entretoise qui a des ouvertures à l'emplacement des éléments de contact alignés sur les plaques de circuits fixes et mobiles. La commutation électrique se réalise en appliquant le doigt ou toute autre pression à des emplacements spécifiques de l'une des plaques à circuits imprimés, de façon à déplacer un contact sur cette plaque à circuits à travers une ouverture, pour réaliser le contact avec un élément de contac de l'autre plaque à circuits imprimés. Les couches à circuits imprimés fixes et mobiles et l'entretoise peuvent être constituées de plaques de matériaux distincts ou bien deux ou trois de ces plaques peuvent être constituées d'une seule plaque d'un matériau plié, suivant toute méthode désirable. Les claviers ayant cette disposition sont généralement constitués suivant une construction stratifiée, dont les couches sont assemblées, scellées ou fixées d'une autre manière, de façon à empêcher tout mouvement latéral relatif entre les couches. L'assemblage peut comprendre également une couche de recouvrement avec des indicateurs de l'une ou l'autre nature, pour identifier les emplacement des touches et une plaque arrière servant à supporter l'assemblage.

Les commutateurs de clavier à membrane, comme décrits

5

10

15

20

25

30

35

ci-dessus, sont généralement pourvus d'une couche de recouvrement décorative qui est montée sur la première couche à circuits imprimés, ou couche de commutation, pour aider l'opérateur du clavier à choisir correctement la touche. Les dimensions de chaque zone particulière de commande de commutateur diffèrent souvent d'une touche à l'autre, comme les cavités correspondantes pour le déplacement du commutateur, en-dessous de chaque clé. Par conséquent, les zones de touches plus grandes ont des cavités correspondantes pour le déplacement du commutateur également plus grandes. Malheureusement, les cavités pour le déplacement du commutateur de plus grandes dimensions nécessitent moins de force ou de pression de manoeuvre que les cavités plus petites. Ceci constitue une situation indésirable pour l'opérateur du clavier, à cause de la grande disparité des pressions de manoeuvre à exercer, suivant la touche concernée, et des forces relativement importantes nécessaires pour manoeuvrer les petites zones de touches.

Le problème expliqué ci-dessus, et d'autres problèmes encore inhérents à la technique antérieure, sont surmontés ou allégés grâce au clavier à membrane, conforme à la présente invention. Conformément à la présente invention, il est prévu un nouveau commutateur de clavier comprenant un premier circuit électrique pourvu de plusieurs premiers contacts de commutation, un second circuit électrique pourvu de plusieurs seconds contacts de commutation et définissant une plaque de commutation, un dispositif d'espacement isolant entre lesdits premier et second dispositifs à circuits, ledit dispositif d'espacement étant pourvu de plusieurs ouvertures à des emplacements correspondant aux espacements des dits premier et second contacts de commutation, lesdites ouvertures définissant des cavités pour le déplacement des commutateurs et au moins une fente à travers ladite plaque de commutation, disposée au-dessus de la dite cavité pour le déplacement du commutateur. Les dimensions et l'effet des fentes peuvent être modifiés, de façon à obtenir la pression de commande souhaitable, en rapport avec la pression de commande des zones de commande de plus grande dimension. Le clavier qui

en résulte présente une meilleure facilité d'utilisation pour l'opérateur du clavier.

Les avantages mentionnés ci-dessus, et d'autres encore propres à la présente invention, apparaîtront et seront compris par tous ceux au courant de la technique à la suite de la description détaillée et des dessins ci-après.

Si l'on se réfère maintenant aux dessins, où les éléments semblables sont numérotés d'une manière semblable dans les différents figures, on voit que :

la figure 1 est une vue en élévation avec coupe trans versale d'un clavier à membrane, conforme à la technique antérieure ;

la figure 2 est une vue en perspective d'une plaque de recouvrement de clavier, pourvue d'indications sur celle-ci et conforme à la technique antérieure;

la figure 3 est une vue en élévation avec coupe trans versale d'un clavier à membrane, conforme à la présente inventi la figure 4 est une vue partielle en perspective du

la figure 5 est une vue en plan d'une autre réalisati semblable à la figure 3 et conforme à la présente invention.

Si l'on se réfère d'abord à la figure 1, on voit qu'elle représente un clavier à membrane à panneau classique, conforme à la technique antérieure. Le commutateur de clavier comprend une première couche à circuits imprimés 2 et une seconde couche à circuits imprimés 6, ayant leurs circuits imprim 1 et 5 sur des faces opposées, c'est-à-dire situées face à face Les circuits imprimés 1 et 5 sont constitués de plusieurs point de contact électriquement conducteurs. Les couches à circuits imprimés 2 et 6 sont séparées entre elles par une entretoise isc lante 4. L'entretoise 4 est pourvue d'ouvértures ou de cavités de commutation 3, correspondant aux emplacements de commutatior ou aux points de contact sur les cirucits imprimés 1 et 5. Par conséquent, quand une force est appliquée sur le commutateur flexible ou la couche à circuits imprimés 6, les points de contact du circuit imprimé 5 sont enfoncés dans la cavité 3, ce qui crée un contact électrique et mécanique avec les points de

15

10

1

5

20

25

clavier de la figure 3;

35

30

5

10

15

20

25

30

35

contact du circuit imprimé 1, ce qui définit un point de commutation. La couche de liaison 7, constituée d'un adhésif quelconque approprié ou de tout produit analogue, est utilisée pour assembler le circuit et les plaques de séparation.

Si l'on se réfère maintenant à la fois aux figures 1 et 2, on voit qu'une plaque de recouvrement ou d'affichage 8, ayant des indications appropriées apposées sur celle-ci, est montée sur la plaque de commutation 6 du clavier à membrane 9. Les indications représentatives permettent à l'opérateur du clavier de manoeuvrer d'une manière judicieuse les touches appropriées ou les points de commutation. Comme expliqué précédemment, les plus grandes zones de manoeuvre, telles que A, B et C, nécessitent moins de pression de manoeuvre ou de force de commande que les plus petites régions de commutation, telles que celles indiquées de "a" jusqu'à "h". Ceci est dû, évidemment, à la plus grande dimension correspondante des cavités de déplacement du commutateur situé en-dessous des zones de commandes A, B et C, qui procurent un support moins efficace que les plus petites cavités de déplacement du commutateur en-dessous des régions telles que "a" jusqu'à "h". La différence entre les forces de manoeuvre requise provoque donc des difficultés indésirables pour l'opérateur du clavier.

Comme indiqué à la figure 3, le commutateur de clavier conforme à la présente invention surmonte ce problème par l'introduction de fentes autour de la zone de manoeuvre du commutateur, ce qui réduit fortement les forces nécessaires pour la manoeuvre. A la figure 3, un clavier, conçu conformément à la présente invention, possède une zone de manoeuvre Y correspondant en dimensions à, par exemple, A, B ou C à la figure 2, et une zone de manoeuvre X correspondant en dimensions à, par exemple, "a" jusqu'à "h" à la figure 2.

A l'exception de la nouvelle fente de la zone de manoeuvre X, la présente invention montre une disposition semblable à celle de la figure 1. Par conséquent, le clavier conforme à la présente invention, comprend une couche à circuits imprimés inférieure 10 ayant un circuit imprimé 11 de points de contact sur celle-ci et une couche à circuits imprimés supérieure, ou

5

10

15

20

25

30

35 -

plaque de commutation 12, ayant un circuit imprimé 13 de points de contacts sur celle-ci, correspondant à et disposés sur les points de contacts de la couche à circuits imprimés 11. Une entretoise isolante 15, pourvue de plusieurs ouvertures ou cavité de déplacement du commutateur 14, est collée entre la couche à circuits imprimés inférieure 10 et la plaque de commutation 1 Une plaque de recouvrement ou de couverture 16, ayant des indic tions appropriées apposées sur celle-ci pour permettre une manoeuvre judicieuse des zones de touches X ou Y, est fixée à la surface supérieure de la plaque de commutation 12.

Comme indiqué, la zone de commande plus grande Y nécessite, pour manoeuvrer le commutateur, une pression plus faibl qu'une touche ayant de plus petites dimensions telles que la zone X. La présente invention surmonte ce problème en prévoyant des fentes 17 dans la zone au-dessus de la cavité de déplacemen du commutateur. Les fentes 17 ont pour effet de réduire sensiblement le degré de support mécanique dans la zone de commande. Par conséquent, la pression de commande dans la zone d'une touche plus petite peut être rendue égale à celle de la zone d'une touche plus grande, ce qui améliore la commodité d'utilisation pour l'opérateur du clavier.

La figure 4 représente une vue en perspective de la plaque de commutation 12, conforme à la présente invention. La fente 17 est située dans la partie de commande de l'emplacement d'une touche particulière et entoure partiellement l'ensemble des points de contact 13. La fente est présentée sous forme de trois rainures perpendiculaires, définissant une forme en U. Il va de soi que toute disposition de fente susceptible d'assure le niveau de force de manoeuvre souhaité fait partie de la présente invention. Par exemple, parmi les autres dispositions possibles il y a, mais sans se limiter à celles-ci, notamment les fentes 17, 17A et 17B de la figure 5.

A la figure 5, les fentes entourant l'ensemble des points de contact rectangulaires 13, sont formées de deux rainures opposées situées de chaque côté de l'ensemble du circuit rectangulaire 13. Une fente annulaire incomplète 17B, ayant une faible partie fixée à la plaque de commutation 12 et entourant

un ensemble de points de contacts circulaires 13, est également représentée à la figure 5. Par conséquent, tous ceux qui sont au courant de la technique comprendront que la pression de commande ou la force de manoeuvre exercée sur une touche à membrane particulière peut être modifiée en fonction des besoins particuliers et de la disposition de la plaque de couverture (pourvue d'indications sur celle-ci) par modification de la forme, de la dimension et/ou de l'emplacement des fentes propres à la présente invention.

5

10

15

20

25

30

35

REVENDICATIONS

- 1. Un clavier à membrane, comprenant un premier circuit électrique pourvu de plusieurs premiers contacts de commutation (11), un second circuit électrique pourvu de plusieurs seconds contacts de commutation (13) et définissant une plaque de commutation (12), un dispositif d'espacement isolant (15) entresdits premier et second dispositifs à circuits électriques, ledit dispositif d'espacement (15) étant pourvu de plusieurs ouvertures à des emplacements correspondant aux emplacements des dits premier et second contacts de commutation, lesdites ouvertures définissant des cavités (14) pour le déplacement des commutateurs et au moins une fente (17) à travers ladite plaque de commutation (12), disposée au-dessus de ladite cavité pour le déplacement du commutateur (14).
- 2. Un clavier à membrane, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit premier circuit électrique comprend une couche de matériau isolant (10) avec un dispositif électriq ment conducteur (11) sur l'une de ses faces faisant face au dit second circuit électrique.
- 3. Un clavier à membrane, selon revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit second dispositif à circuits électriques comprend une couche (12) de matériau flexible isola avec un dispositif électriquement conducteur (13) sur une des faces de celui-ci faisant face au dit premier circuit électrique
- 4. Un clavier à membrane, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, comprenant une plaque de couverture (16) fixée à ladite plaque de commutation (12), ladite plaque de couverture (16) étant pourvue d'indications apposées sur cel ci au-dessus d'une cavité (14) pour le déplacement du commutate afin de manoeuvrer judicieusement un commutateur.
- 5. Un clavier à membrane, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite fente est constituée de rainures ayant une forme en U (17).
- 6. Un clavier à membrane, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite fente est constituée de deux rainures opposées (17, 17A) sur chaque côté des dits contacts de commutation (13).

10

15

20

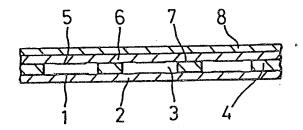
25

30

35

- 7. Un clavier à membrane, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite fente est constituée d'une rainure annulaire incomplète (17b) entourant lesdits premiers contacts de communication (13)
 - 8. Un commutateur électrique comprenant un premier contact électrique, un second contact électrique, une entretoise isolante (15) entre lesdits premier et second contacts, ladite entretoise (15) étant pourvue d'une ouverture pour permettre de réaliser un contact entre lesdits premier et second contacts électriques et une fente (17) à travers ledit second contact électrique, située au-dessus de ladite ouverture dans ladite entretoise (15).
 - 9. Un commutateur électrique, selon revendication 8, caractérisé en ce que ledit premier contact électrique comprend une couche de matériau isolant (10) avec un dispositif électriquement conducteur (11) sur l'une des surfaces de celuici faisant face au dit second contact électrique.
 - 10. Un commutateur électrique, selon revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que ledit second contact électrique comprend une couche (12) de matériau isolant flexible, avec un dispositif électriquement conducteur (13) sur l'une des faces de celui-ci faisant face au dit premier contact électrique.
 - 11. Un commutateur électrique, selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, comprenant une plaque de couverture (16) fixée au dit premier contact électrique, ladite plaque de couverture (16) étant pourvue d'indications apposées sur celleci au-dessus d'une cavité pour le déplacement du commutateur(14) afin de permettre une manoeuvre judicieuse d'un commutateur.
 - 12. Un commutateur électrique, selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, caractérisé en ce que ladite fente est constituée de rainures ayant une forme en U (10).
 - 13. Un commutateur électrique, selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, caractérisé en ce que ladite fente est constituée de deux rainures opposées(17, 17A), de chaque côté des dits contacts de commutation (13).
 - 14. Un commutateur électrique, selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, caractérisé en ce que ladite fente est constituée d'une rainure annulaire incomplète(17B) entourant les-dits premiers contacts de commutation (13).





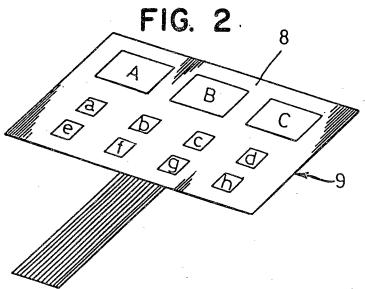


FIG. 3

